

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2025

Convoqué le 10 novembre 2025, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le 17 novembre 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président demande à Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général de la Communauté Alès Agglomération de faire l'appel.

Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général de la Communauté Alès Agglomération procède à l'appel.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPO-LHERISSON, Michel RUAS, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Guy CHERON, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Patrick JULLIAN, Andrée ROUX, Christian TESSIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Pierre MOUYREN, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Thierry BAZALGETTE, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Thierry LAURENT, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Guy MANIFACIER, Laurent CHAPELLIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (02) : Philippe RIBOT pouvoir à Christophe RIVENQ, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (42) : Patrick DELEUZE, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Roseline BOUSSAC, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Bernard HILLAIRE, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Thierry DAUBLON, Jean-Marie ITIER, Jean-Noël PUDDU, Patrick DUMAS, Jean-Marie AIGUILLON, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Frédéric ITIER, Yannick DULFOUR, Sylvain CHARMASSE, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Ghislain CHASSARY, Louise SALATHE, Jean-Christophe PAYAN, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Blandine HENNION

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPO-LHERISSON, Michel RUAS, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Guy CHERON, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Patrick JULLIAN, Andrée ROUX, Christian TESSIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Pierre MOUYREN, Jean-Paul ANDRE, Alain

GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Thierry BAZALGETTE, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Thierry LAURENT, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Guy MANIFACIER, Laurent CHAPELLIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (02) : Philippe RIBOT pouvoir à Christophe RIVENQ, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (42) : Patrick DELEUZE, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Roseline BOUSSAC, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Bernard HILLAIRE, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Thierry DAUBLON, Jean-Marie ITIER, Jean-Noël PUDDU, Patrick DUMAS, Jean-Marie AIGUILLON, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Frédéric ITIER, Yannick DULFOUR, Sylvain CHARMASSE, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Ghislain CHASSARY, Louise SALATHE, Jean-Christophe PAYAN, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Blandine HENNION

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur Laurent CHAPELLIER, membre du comité syndical et maire de la commune de Massanes, est nommé secrétaire de séance.

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 octobre 2025

Monsieur le Président annonce qu'aucune remarque concernant le Procès-Verbal de la séance du 15 octobre 2025 n'a été reçue ce jour.

Monsieur le Président porte au vote le Procès-Verbal qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

II. FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Contexte

Né d'une volonté des élus du territoire de promouvoir des coopérations au service du développement des Cévennes, le Pays des Cévennes a entrepris différents projets tels que :

- les politiques publiques liées à l'aménagement du territoire à travers la révision du SCoT qui a été lancée par délibération du 20 octobre 2022,
- le raccordement haut-débit internet,
- le développement de filières économiques expérimentales en matière de tourisme, de produits du terroir et du bois, le thermalisme humain et équin, les plantes à parfums, aromatiques et médicinales
- le soutien à la structuration de pôles de centralité,
- le Contrat Local de Santé avec la mise en place d'une démarche territorialisée de santé, de maisons de santé pluriprofessionnelles et d'actions en faveur de la santé mentale,
- l'animation et la gestion du fonds européen LEADER via le GAL Cévennes,
- le Plan Local de l'Insertion et de l'Emploi (PLIE) et notamment la mise en place des clauses d'insertion.

Ces projets ont commencé à produire leurs fruits et contribuent d'ores et déjà au développement durable du Pays des Cévennes.

Administration générale

Une nouvelle obligation d'archivage électronique des actes du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes impose l'abonnement à une solution de sauvegarde. Le coût de la solution déployée par OKAntis est de 4 600 € à acquitter chaque année.

Révision du SCoT du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical du 20 octobre 2022 a approuvé à l'unanimité le lancement de la révision du SCoT du Pays des Cévennes. Cette révision consiste à définir un nouveau projet à l'échelle du Pays des Cévennes à l'horizon 2050 en prenant en compte l'évolution du contexte réglementaire et territorial, dans un objectif de transition écologique et de réduction progressive de l'artificialisation des sols (objectif ZAN 2050), ainsi que les spécificités propres du Pays qui en font son image et sa dynamique (réindustrialisation, valorisation de la forêt, dynamique touristique). En application de la loi Climat et Résilience du 21 août 2021, la révision du SCoT doit être approuvée au plus tard en février 2027.

Un appel d'offre a été lancé en décembre 2022 pour sélectionner le bureau d'étude en charge de la mission d'études et d'assistance à la révision du SCoT du Pays des Cévennes. Le bureau d'étude CITTANOVA a été retenu le 31 mai 2023 pour un montant de 198 300 € HT (273 960 € TTC). Ce budget va s'échelonner sur 4 ans (2023-2026) en fonction des 6 phases définies dans le marché.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) attribuée pour l'exercice 2023 s'élève à 35 000 € et celle de l'exercice 2024 s'élève à 36 000 €. Cette dotation est versée par l'État pour aider les communes et EPCI à financer leur document de planification.

La chargée de mission SCoT a été recrutée le 12 juin 2023 en contrat de projet pour 3 ans. Un poste non permanent à temps complet d'assistant administratif SCoT a été créé en décembre 2022. Le recrutement de l'assistante administrative a été réalisé le 05 février 2024 en contrat de projet.

En 2024, Il a été engagé la phase 1 « Élaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement » et la phase 2 « Définition du projet d'aménagement stratégique - PAS ». Le diagnostic du SCoT a été présenté en comité de pilotage le 10 juin 2024. Les premiers ateliers du PAS se sont tenus en octobre et novembre 2024.

En 2025, la phase 2 « Définition du projet d'aménagement stratégique - PAS » s'est poursuivie avec l'organisation de 4 ateliers et la tenue de deux commissions SCoT, d'un COTECH. Un COPIL d'examen du PAS devrait se tenir le 8 décembre. Cette phase s'achèvera avec le débat en Comité Syndical du 11 décembre 2025.

L'année 2026 sera consacrée à la phase 3 « Élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs » et à la phase 4 « Justifications des choix retenus, évaluation environnementale et arrêt du projet de SCoT » pour un montant prévisionnel de 45 000 €.

En complément, l'outil IZIFRICHES, abonnement souscrit auprès de la SAFER Occitanie permettra de hiérarchiser les friches agricoles à remobiliser dans le cadre de l'élaboration du SCoT et viendra compléter les outils d'aide à la décision.

La Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes a été réactivée en 2018. Après une 4^e CFT de 2021-2024, le Comité syndical a décidé de poursuivre la démarche avec un nouveau plan d'actions pour 2024-2027. La CFT comprend donc une stratégie forestière, mise en œuvre par un plan de 16 actions, réalisées par 16 maîtres d'ouvrage différents, sur 3 ans.

Des subventions du FEADER et de la Région ont été sollicitées fin octobre 2024 pour un montant de 122 183,42 €, 113 870,70 € ont été perçus le 29 janvier 2025 pour la période 2021-2024.

En 2025, l'action sur la création d'une micro-filière autour de la résine du pin maritime s'est poursuivie par l'appui au développement du débouché dans le thermalisme. Elle a abouti à :

- la formulation inédite d'un soin thermal biosourcé et écocertifié à base d'huile essentielle de térébenthine des Cévennes, pour une potentielle utilisation à la station thermale des Fumades,
- l'achat de 50 litres d'huile essentielle de térébenthine de pin maritime pour la création d'un prototype des premières douches térébenthinées totalement biosourcées et éco-certifiables en France,
- la mise en œuvre de démarches en vue de la protection de la propriété industrielle du procédé.

À l'occasion de l'élaboration des plans d'actions 2024-2027, le PETR Sud-Lozère, le PETR Causses et Cévennes et le Pays des Cévennes coopéreront sur 3 actions : la Fête de la Forêt des Cévennes, le développement de la micro-filière piquets de châtaignier et la création inédite d'un réseau de forestiers locaux en Cévennes pour la capitalisation des recommandations à diffuser face au changement climatique.

En 2024, un premier projet à Barjac introduisant du bois local a été subventionné à hauteur de 17 230 € pour la réhabilitation du Donjon. En 2025, le projet soutenu est celui du point multi-services de Sénéchas réalisé en bois local et aidé à hauteur de 10 000 €. Les deux projets seront inaugurés en 2026. Il est proposé de reconduire l'enveloppe de soutien à la construction en bois local à hauteur de 50 000 €.

Concernant les actions en maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte du Pays des Cévennes pour la CFT en 2026 :

- La production expérimentale de douches thermales térébenthinées à moyenne l'échelle
Il s'agit de créer un prototype afin de faire tester ce soin innovant par une ou plusieurs stations thermales. Les essais auront lieu au printemps 2026.
- La poursuite du plan d'actions sur la structuration des filières :
 - pin maritime,
 - paille (riz ou blé),
 - terre crue,

Ce plan consiste :

- améliorer les sélections d'arbres pour le bois-construction,
- à augmenter les rendements sciage et séchage du pin maritime,
- à accroître les connaissances des capacités d'approvisionnements des filières paille et terre crue.

Ce projet est en lien avec l'écoquartier prévu à Saint-Hilaire-de-Brethmas qui permettra d'être le démonstrateur concret d'un bâtiment qui mobiliseraient environ 500 m³ de pin. Une subvention de 50 % de la Banque des Territoires a été sollicitée.

Les essais vont commencer au CFA de Méjannes les Alès et pourront y être visibles dès 2026. Le projet de quartier lui se déployera en 2027.

Données financières générales

- **Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement**

Les éléments présentés ci-après retracent les masses budgétaires les plus significatives de l'évolution budgétaire du Pays des Cévennes.

Dépenses de fonctionnement de 2020 à 2025

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
Charges à caractère général	169 117	164 932	142 011	113 479	159 182	220 668
Autres charges de gestion courante	52 612	134 298	106 319	121 390	111 645	97 613
Reversement à Alès Agglomération SPANC				350 000		
Frais de personnel Charte forestière et SCoT	50 608	60 939	88 021	127 777	137 409	140 117
Subvention Haut débit	116 000	115 000	88 500	62 500		
Intérêts de la dette	27 914	23 329	18 730	14 425	13 792	7 554
Dépenses totales de fonctionnement	618 154	635 307	587 624	872 603	693 869	739 167

Les charges à caractère général sont stables depuis 2020. Elles sont constituées notamment en 2025 par les actions entreprises dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire ; Programmation de la 3^{ème} édition de la Fête de la Forêt (pilotée par le Parc national des Cévennes) ; l'action sur la création d'une micro-filière autour de la résine du pin maritime s'est poursuivie ...).

Concernant les charges de gestion courante, en 2025, des subventions ont été attribuées à la Maison de l'Emploi Alès Cévennes et au Centre National de la Propriété Forestière.

Les frais de personnel sont restés stables en 2025.

Recettes de fonctionnement de 2020 à 2025

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Prévisions)
Participations des EPCI	378 020	379 815	383 843	650 206	601 536	504 256
Recettes totales	670 046	489 730	538 657	721 548	754 256	706 269

Afin de financer la révision du SCoT, les participations ont été augmentées en 2023, puis légèrement diminuées en 2024 et 2025, afin de s'adapter aux coûts réels des marchés contractés.

Participation par habitant

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Participation votée	2,50	2,50	2,50	4,20	3,85	3,20

Pour 2026, il est proposé de maintenir le montant de la participation à 3,20 € par habitant.

- **Évolution des dépenses et des recettes d'investissement**

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Prévisions)
Dépenses Investissement	-	10 857	5 633	259 229	243 530	305 581
Subventions perçues	-	-	-	-	4 500	52 201
Emprunts mobilisés	-	-	-	-	-	-

Les principales dépenses d'équipement 2025 portées par le Syndicat consistent en des missions d'assistance à la révision de SCoT (112 700 €) et des subventions d'équipement qui sont prévues pour Barjac (Donjon), Sénéchas (création point multi services en ossature bois) et le CFA de Méjannes les Alès (mur pin maritime). Le montant correspondant au remboursement du capital d'Emprunt s'élève à (91 128 €).

Depuis 2010, le Syndicat n'a pas contracté de prêt et a donc autofinancé ses équipements.

- **Résultats de fonctionnement antérieurs**

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Prévisions)
Résultats nets*	347 882	165 570	773 559	422 128	478 303	445 404

*Résultats de fonctionnement non affectés à l'investissement

Le résultat de clôture, excédentaire, devrait diminuer en 2025. Ce résultat permet le financement de la section d'investissement.

- **L'épargne**

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Prévisions)
Excédent de gestion	78 098	-45 086	79 202	-88 799	253 107	154 957
Épargne Brute	50 184	-68 415	60 472	-103 223	239 316	147 404
Épargne Nette	-59 157	-182 402	-52 884	-187 407	87 552	56 276

L'augmentation des participations des EPCI, intervenue en 2023, permet l'amélioration de la chaîne des épargnes en 2024. En 2025 la participation a été diminuée à 3,20 € / habitant.

- **Point sur la dette / les annuités**

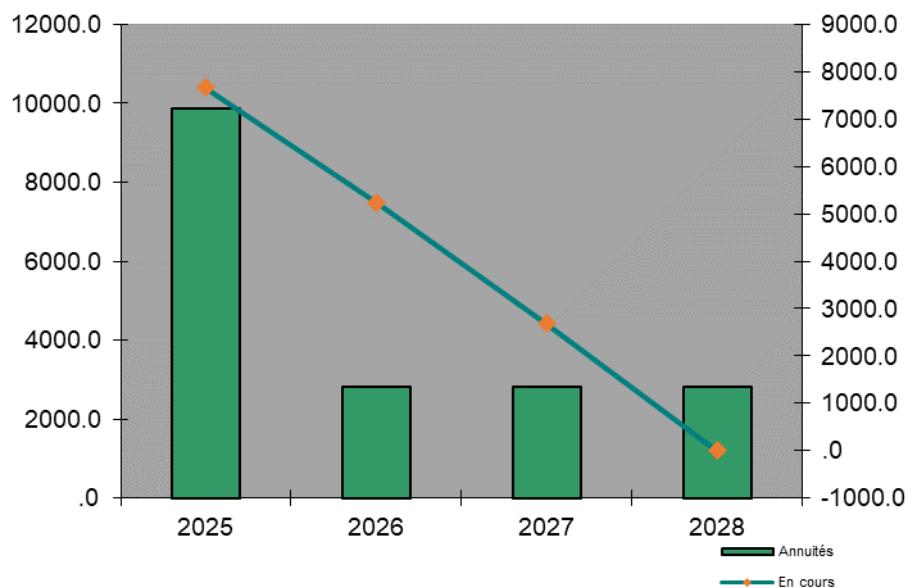
Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31/12	566 834	452 937	339 581	255 398	167 812	76 684
Annuité	137 900	137 900	132 607	98 682	165 632	98 682

L'augmentation de l'annuité d'emprunt en 2024 s'explique par la reprise sur le budget SMPC de l'emprunt Haut Débit.

Tableau d'extinction de la dette

Années	Remb. Capital	Intérêts	Annuités	En cours
2025	91 128	7 554	98 682	76 684
2026	24 315	3 865	28 180	52 369
2027	25 541	2 639	28 180	26 828
2028	26 828	1 352	28 180	0

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



L'encours restant dû au 31 décembre 2025 est de 76 684 €. La durée d'extinction de la dette (sans emprunt nouveau) comme le fait apparaître le tableau ci-dessus est de 3 ans.

Monsieur le Président informe qu'en 2025, la principale recette de fonctionnement reste la participation des intercommunalités qu'ils avaient décidé de baisser en 2025.

Les dépenses de fonctionnement 2025 concernent principalement la Charte Forestière de Territoire pour laquelle le Comité syndical a décidé de poursuivre la démarche avec un nouveau plan d'actions 2024-2027. Ces actions s'inscrivent dans la continuité de celles des exercices précédents :

- la Fête de la Forêt des Cévennes,
- le Développement de la micro-filière piquets de châtaignier.

L'action sur la création d'une micro-filière autour de la résine du pin maritime s'est poursuivie par l'appui au développement du débouché dans le thermalisme. Cette campagne a abouti à :

- la formulation inédite d'un soin thermal biosourcé et écocertifié à base d'huile essentielle de térébenthine des Cévennes, pour une potentielle utilisation à la station thermale des Fumades,
- l'achat de 50 litres d'huile essentielle de térébenthine de pin maritime pour la création d'un prototype des premières douches térébenthinées totalement biosourcées et éco certifiables en France pour faire les tests qui auront lieu l'année prochaine.

Les charges de gestion courantes, sont impactées en 2025 par le versement de subvention à la

Maison de l'Emploi Alès Cévennes ainsi qu'une subvention au Centre National de la Propriété Forestière.

Les charges du personnel sont stables en 2025.

Concernant les dépenses d'investissement, il s'agit en premier lieu de la révision du SCoT du Pays des Cévennes (112 700 €). En 2025, il a été engagé la phase 2 « Définition du projet d'aménagement stratégique - PAS » avec l'organisation de 4 ateliers et la tenue de deux commissions SCoT et d'un COTECH.

Un COPIL d'examen du PAS devrait se tenir le 8 décembre. Cette phase s'achèvera avec le débat en Comité Syndical du 11 décembre 2025.

Des subventions d'équipements sont prévues pour : l'aménagement du Donjon de Barjac, la création point multi services en ossature bois à Sénéchas ainsi qu'une subvention pour le CFA de Méjannes les Alès (mur pin maritime).

Ainsi, en 2025, le résultat cumulé prévisionnel de fonctionnement devrait s'établir à + 445 404 €, tandis que le résultat cumulé prévisionnel d'investissement devrait s'établir quant à lui à 88 158 €. Le résultat net de clôture 2025 devrait donc s'élever à + 533 562 €.

Monsieur le Président rappelle qu'ils avaient décidé ensemble de diminuer la participation des EPCI à 3,20 € / habitant contre 3,85 € avant puisqu'il y avait un peu d'argent de côté et que cela ne servait à rien de faire payer les EPCI.

Pour l'année 2026, la révision du SCOT se poursuit. Démarrée en 2023, cette révision doit être approuvée, en application de la loi Climat et Résilience, au plus tard en février 2027.

Les dépenses qui sont allouées sur 4 ans à ce projet sont à la fois des frais de personnel (70 000 €/an) et des frais d'études, d'enquêtes publiques et de reproduction de dossiers (200 000 € HT). **Monsieur le Président** rappelle que ces montants sont un peu en deçà de ce qu'ils avaient estimés au départ, pour le bureau d'études ils étaient plus sur les 400 000 € mais les appels d'offres leur ont fait gagner pas mal d'argent.

Monsieur le Président redit sa colère face aux décisions gouvernementales d'assèchement des collectivités locales. Le projet de loi de finances prévoit la diminution de 5,6 milliards, qui devrait être revus à la baisse mais encore faut il que le budget soit voté. Cela ne dépend pas d'eux. Les actions entreprises dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire vont se poursuivre.

Ainsi, il est prévu :

- La reconduction de l'enveloppe de soutien à la construction en bois local ;

- La production expérimentale de douches thermales téribenthinées à moyenne l'échelle. Il s'agit de créer un prototype afin de faire tester ce soin innovant par une ou plusieurs stations thermales. Les essais auront lieu au printemps 2026. **Madame Lydia PICQ, directrice générale adjointe au développement du territoire**, confirme que le prototype a été créé et là il s'agit de le tester en condition réelle. Le Pays des Cévennes est propriétaire de la formule, la résine pour fabriquer les premières douches a aussi été achetée. Par contre là où ça a pris un peu de temps c'était pour se protéger et avoir un brevet, c'est pour cela qu'au précédent comité syndical ils ont autorisé le Président à pouvoir déposer ce brevet. Les premiers essais seront faits dès la réouverture des cures au printemps 2026, ensuite il faudra trouver quelqu'un pour les commercialiser.

- La poursuite du plan d'actions sur la structuration des filières pin maritime, paille (riz ou blé), terre crue. Ce plan consiste en la réalisation d'actions sur l'amélioration des sélections d'arbres pour le bois-construction en forêt, en l'amélioration des rendements sciage et séchage du pin maritime, en l'amélioration des connaissances des capacités d'approvisionnements des filières paille et terre crue, etc. Ce projet est en lien avec l'écoquartier prévu à Saint-Hilaire-de-Brethmas qui permettra d'être le démonstrateur concret d'un bâtiment qui mobiliseraient environ 500 m³ de pin. Une subvention de 50 % la Banque des Territoires a été sollicitée.

En 2025, la participation par habitant a été portée de 3.85 € à 3.20 € (dont 2.5 € de participation

« de base » et 0.70 € de participation SCoT).

Pour 2026, il est proposé de maintenir le montant de la participation à 3,20 € :

- La participation de base reste de 2.50 € par habitant.

Cela correspondant à une recette estimative 2026 de 393 950 €.

- La participation SCoT est maintenue à 0.70 €.

Cela correspond à une recette estimative 2026 de 110 306 €.

Votants : 54

Pour : 54 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du PLIE Cévenol

Le PLIE Cévenol est depuis 2009 une compétence à la carte du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Le service du PLIE Cévenol continue à remplir sa mission principale d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi à travers l'action des clauses sociales, action jusqu'à présent financée par le Fonds Social Européen (dont l'organisme gestionnaire est le Conseil Départemental du Gard).

Cette action, estimée en 2026 à 78 000 €, s'inscrira dans le nouveau programme FSE+ 2022-2027, dont le montant attribué au PLIE Cévenol n'a pas encore été arbitré par les autorités de gestion.

Le PLIE Cévenol porte en complément des actions de formations ciblées pour les publics éligibles aux clauses et travaille à l'émergence de nouveaux projets support de nouvelles activités d'insertion.

Votants : 54

Pour : 54 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président remercie les Élus pour leur participation et lève la séance à 18h27.